Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série L

2026/1058

11.5.2026

DÉCISION (UE) 2026/1058 DU CONSEIL

du 5 mai 2026

modifiant, en ce qui concerne le commissaire aux comptes extérieur de la Българска народна банка (Banque nationale de Bulgarie), la décision 1999/70/CE concernant les commissaires aux comptes extérieurs des banques centrales nationales

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le protocole nº 4 sur les statuts du Système européen de banques centrales et de la Banque centrale européenne, annexé au traité sur l'Union européenne et au traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 27.1,

vu la recommandation de la Banque centrale européenne du 18 mars 2026 au Conseil de l'Union européenne concernant la désignation du commissaire aux comptes extérieur de la Българска народна банка (Banque nationale de Bulgarie) (BCE/2026/8) ([1]),

considérant ce qui suit:

(1) Les comptes de la Banque centrale européenne (BCE) et des banques centrales nationales des États membres dont la monnaie est l'euro doivent être vérifiés par des commissaires aux comptes extérieurs indépendants désignés sur recommandation du conseil des gouverneurs de la BCE et agréés par le Conseil de l'Union européenne.

(2) La Българска народна банка (Banque nationale de Bulgarie) est soumise à l'article 27.1 des statuts du Système européen de banques centrales et de la Banque centrale européenne depuis le 1er janvier 2026.

(3) Le mandat du commissaire aux comptes extérieur actuel de la Българска народна банка (Banque nationale de Bulgarie), Ernst and Young Audit OOD, expirera après la vérification des comptes de l'exercice 2026.

(4) Le conseil des gouverneurs de la BCE a donc recommandé que le Conseil agrée le commissaire aux comptes extérieur actuel, Ernst and Young Audit OOD, en tant que commissaire aux comptes extérieur de la Българска народна банка (Banque nationale de Bulgarie) pour l'exercice 2026.

(5) Eu égard à la recommandation du conseil des gouverneurs de la BCE, il convient de modifier la décision 1999/70/CE du Conseil ([2]) en conséquence,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

À l'article 1er de la décision 1999/70/CE, le paragraphe suivant est ajouté:

«21. Ernst and Young Audit OOD est agréé en tant que commissaire aux comptes extérieur de la Българска народна банка (Banque nationale de Bulgarie) pour l'exercice 2026.».

([1]) JO C, C/2026/1938, 27.3.2026, ELI: http://data.europa.eu/eli/C/2026/1938/oj.
([2]) Décision 1999/70/CE du Conseil du 25 janvier 1999 concernant les commissaires aux comptes extérieurs des Banques centrales nationales [JO L 22 du 29.1.1999, p. 69, ELI: http://data.europa.eu/eli/dec/1999/70(1)/oj].

Article 2

La présente décision prend effet le jour de sa notification.

Article 3

La Banque centrale européenne est destinataire de la présente décision.

Fait à Bruxelles, le 5 mai 2026.

Par le Conseil

Le président

M. KERAVNOS